



Dessin d'après photos d'une personnalité décédée

Par **LPB43**, le **01/04/2019** à **17:13**

Bonjour,

J'ai quelques questions concernant le droit d'auteur/droit à l'image.

J'ai un projet pour lequel je souhaiterais dessiner des portraits d'une personnalité (décédée) ;

- 1) Ai-je le droit de publier mes dessins sur des blogs, réseaux sociaux... (par rapport au droit à l'image) ?
- 2) Mes dessins seraient entièrement peints à la main, mais s'inspireraient de parties de photos (au moins pour le visage), dont je ne suis pas l'auteur ; est-ce problématique (par rapport au droit d'auteur des photographes) ?
- 3) Qu'en est-il si je décide un jour de vendre mes dessins ?
- 4) Enfin, ai-je le droit d'apposer une citation de cette personnalité sur mes dessins ? par exemple, 1-2 vers d'une chanson... (par rapport aux droits d'auteur pour le chanteur) ?

Merci d'avance pour vos éclaircissements !